

Commission Spectacle Vivant du mercredi 28 février 2024

Compte-rendu

Ordre du Jour

- **Point social**
Travaux en cours sur la convention collective
- **CNC**
Modifications RGA (suppression de la double prise...)
Retour sur le rdv SPI avec la nouvelle directrice de l'Audiovisuel, Amélie Leenhardt
Tour de table des éventuels problèmes ou avancées
- **FTV**
Point sur la négociation
- **Journée de la production indépendante du SPI**
Échange sur la participation possible des membres de la commission SV

Point social

Suite aux grèves de l'automne dernier et aux négociations qui ont suivi, la convention collective de la production audiovisuelle (CCN PAV) sera réorganisée. Les revalorisations tiendront compte des différents genres. Les négociations doivent aboutir pour la fin juin 2024. Le but est d'obtenir quatre grilles de salaires (documentaire, fiction, flux et captation de spectacle vivant).

Un travail d'identification des métiers et des compétences est à effectuer (par exemple, un cadreur n'a pas le même travail dans un théâtre ou dans un festival). Sébastien Degenne (Bonne Pioche) participe à l'identification des métiers propres à la captation de spectacle vivant pour le Bureau Audiovisuel.

- Les producteurs présents s'accordent à dire que les fonctions d'aide de plateau et de collaborateur artistique sont à maintenir car elles englobent de nombreuses tâches diverses.
- Les producteurs souhaitent également une « clause miroir » en cas de coproduction avec une société de production de spectacle.

Les adhérents relèvent que de plus en plus de techniciens (surtout des jeunes) rejettent le système de l'intermittence et préfèrent travailler en autoentrepreneur, ou cumuler les deux statuts, ce qui pose des problèmes avec le CNC et l'Urssaf.

En effet, lorsqu'il existe un lien de subordination et un poste dans la convention collective, il doit obligatoirement y avoir un contrat de travail.

D'autre part, parmi les pièces justificatives demandées par le CNC, figurent les bulletins de salaire.

A noter : en dix ans, le nombre d'autoentrepreneur a été multiplié par trois.

CNC

Lors de son Conseil d'administration de décembre 2023, le CNC a décidé de procéder à différentes modifications du RGA (voir note sur les modifications du RGA – délibération du 7 décembre 2023 - en ligne dans l'espace « membre » : <https://lespi.org/espace-adherents/documentation/reglementation-generale-des-aides-du-cnc/>).

1 / Double prise

Le CNC a annoncé, en décembre 2023, la suppression de la 2^{ème} prise obligatoire qui conditionnait les aides. Il s'agit donc d'une bonne nouvelle ! C'est une revendication du SPI depuis de nombreuses années.

Cependant, il semblerait qu'elle s'appliquera à partir du dépôt de dossier AP pour le généré de l'année prochaine (2025), alors que la logique serait une mise en application mi-décembre 2023 au moment de la publication de la règle.

➔ Le SPI va adresser un courrier au CNC pour obtenir des éclaircissements.

2 / Autre décision prise : limiter à deux projets par an le bénéfice du soutien sélectif pour les producteurs ayant un compte automatique

Un adhérent signale que le CNC lui a signifié limiter à deux projets par an le nombre de projets étudiés en *sélectif* pour les entreprises qui ont un compte automatique (en arguant qu'il y a eu des abus). Cet argument cependant ne tient pas, puisqu'il suffirait que la commission refuse un dossier.

Le soutien sélectif est sensé aider les projets ambitieux, culturels et les films d'émergents (jeunes artistes et labels).

Jusqu'à présent, les œuvres de longue durée (entre 3h et 5h) passaient au *sélectif*. Or, il semblerait que ce ne sera plus le cas. Il y a très peu de nouvelles sociétés de production entrant dans le *sélectif*. Les documentaires ou l'opéra n'y sont pratiquement plus

représentés, alors que certaines émissions (123 Musette, Taratata) reçoivent des soutiens en commission sélective régulièrement.

Pour information, la commission sera bientôt renouvelée.

- Manque de communication :
 - Un dossier a été refusé administrativement en raison d'une erreur sur un changement de date de tournage sans que le producteur ait été prévenu au moment de l'instruction du dossier ;
 - Les demandes formulées par le CNC sont parfois contradictoires à quelques mois d'intervalle ;
 - Les interlocuteurs du CNC ont interdiction de se déplacer sur des tournages alors qu'être présent.e et se rendre compte de l'organisation et de la production d'une captation aurait des avantages.
- Lenteurs :
 - Un audit réalisé en 2022 sur un dossier de 2019 a abouti à une réponse début 2024
 - Réponses obtenues au bout de trois mois
- Le SPI a proposé à Bambou Nguyen, Cheffe du service des adaptations audiovisuelles du CNC, de participer à une prochaine commission Spectacle vivant
- Le SPI a également proposé à Amélie Leenhardt, nouvelle Directrice de l'audiovisuel du CNC de venir rencontrer les adhérents du SPI.

Les adhérents craignent les offensives du CNM (Centre National de la Musique) qui souhaite s'approprier le budget de la part CNC de la captation spectacle vivant.

MesAides

Bien que le CNC annonce la résolution des problèmes, les adhérents rencontrent toujours des blocages ou des lenteurs :

- 23 AD en attente (dont 1 déposée en juin 2023),
- AP de tournées d'été 2023 reçues en décembre 2023
- Impossibilité de saisir des dossiers
- Toujours pas d'accusé-réception de dépôt de dossier (donc pas de preuve) à ce jour. Le SPI a re-demandé au CNC la mise en place d'un email automatique d'accusé-réception.

Les réunions de négociations avec France Télévisions ont duré quatre mois pendant lesquels les syndicats de producteurs étaient à l'écoute des projets de France Télévisions.

Les discussions semblaient constructives. FTV était favorable à l'augmentation de l'investissement en captation de spectacle vivant, passant de 15,75 M à 17 M et à sanctuariser 2M pour Culturebox. FTV souhaitait cependant davantage de droits numériques pour le même niveau d'investissement.

Une réunion en visio a eu lieu fin janvier 2024, au cours de laquelle nous avons présenté nos propositions : une augmentation de 1% par an à partir de 2025, pendant cinq ans jusqu'en 2028.

Au bout de quarante-cinq minutes, France Télévisions a annoncé « on n'y arrivera pas » et a mis fin à la réunion. Un courrier a été aussitôt envoyé à Stéphane Sitbon-Gomez, précisant que France Télévisions a unilatéralement mis fin à la négociation et que l'accord précédent est par conséquent toujours en vigueur.

Actuellement, c'est donc l'accord de 2019 qui est en vigueur jusqu'à fin 2024.

A ce jour (28 février 2024) les contrats avec France Télévisions sont retenus et FTV a menacé de bloquer la signature de nouveau contrat tant qu'il n'y aura pas de nouvel accord.

Le SPI enverra un courrier officiel à ce sujet à France Télévisions pour débloquer les contrats.

La nouvelle Ministre de la culture souhaite réorganiser l'audiovisuel public, sans doute sous forme de holding. La précédente Ministre y avait mis son veto.

A noter également que le Ministère du budget a retiré 13 M d'€ à France Télévisions.

France Télévisions a annoncé 200 M d'économies d'ici 2028 :

- 100 M sur la masse salariale
- 100 M sur les programmes

Pour prouver la bonne gestion de la direction actuelle vis à vis de sa tutelle.

➔ Le SPI a rendez-vous ce vendredi au Ministère de la culture.

Les adhérents craignent d'une manière générale une menace sur la production indépendante, en raison :

- de certaines dispositions du nouveau RGA du CNC qui permet plus facilement le développement de grands groupes et
- de la dérogation accordée aux SOFICA autour de la notion de « société à faible puissance de marché »

Journée de la Production Indépendante

Le SPI organisera à l'automne 2024, une journée de la production indépendante.

Le concept est de présenter le métier de producteur indépendant, prendre la parole en binôme producteur/partenaire (banque, diffuseur, fonds de soutien publics...) et montrer le rôle des producteurs indépendants dans les différents types de partenariats.

Seront invités : les producteur.ice.s membres du SPI, des institutionnels, des parlementaires des journalistes etc...

Il faudra que la spécificité de la production d'adaptations de spectacles soit également mise en lumière.

Divers

L'Assemblée générale du SPI se tiendra début avril.

Sébastien Degenne (Bonne Pioche) ne compte pas se représenter au Comité directeur. Il serait bon qu'une société de captation de spectacle vivant présente sa candidature pour représenter ce genre au prochain Comité directeur.

En amont de l'assemblée générale, se tiendront deux ateliers dont l'un sur les financements et l'autre sur les nouveaux modèles de sociétés (coopératives, label ESUS...).

Les adhérents déplorent l'inexistence de festivals destinés aux films de spectacles. Il existe des sections dans différents évènements, mais pas de festival spécifique. Ils proposent de soumettre l'idée de création d'une sélection « spectacle vivant » au Fipadoc.